

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2015

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Ludivine CHAUVINEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents excusés : Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Tony CHOLLET), Olivier FOUILLET (pouvoir donné à Estelle AUTRET) Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 19/11/2015

Secrétaire de séance : Émilie CLOCHARD

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'avoir une pensée pour François SENECHAU, qui fut élu de la commune jusqu'en 2014 après 3 mandats successifs et restait attaché à la vie municipale, il était encore un membre actif du Comité des Fêtes ; son brusque décès a attristé tous les élus.

Il souhaite également revenir sur les derniers attentats sanglants de Paris qui ont endeuillé la France, pour rendre hommage aux victimes et faire appel à la solidarité nationale.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/10/2015

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27/10/2015 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Clôture du Budget du Lotissement du Grand Chêne

Après vérification auprès du trésorier, il est inutile de « re-délibérer » à ce sujet, sachant que toutes les formalités administratives ont déjà été remplies lors du Conseil Municipal du 29 septembre dernier.

b) Assurances statutaires

Dans le cadre du renouvellement de l'assurance statutaire de la commune (à partir du 1^{er} janvier 2016), Stéphane PELLETIER, en charge des finances, présente les deux offres d'assurance reçues en mairie :

GROUPAMA et le contrat Groupe du Centre De Gestion 79 (CDG).

Après un comparatif des prestations similaires proposées par les deux assurances, il en résulte que Groupama propose un taux de cotisations moins élevé, taux garantis durant 2 ans pour un contrat de 4 ans. Le contrat Groupe CDG propose des taux légèrement plus élevés, mais garantis durant 3 ans pour un contrat de 4 ans. En sus du contrat groupe du CDG, une cotisation au service assurance du CDG est obligatoire et permet d'avoir un appui technique lors du traitement des dossiers de sinistralité.

Monsieur le Maire informe qu'il ne participera pas ni au vote ni au débat.

Délibération n°74/2015

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- que la commune de GERMOND-ROUVRE a, par la délibération 12/2015 du 31 mars 2015 demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose :

- que le Centre de gestion a communiqué à l'Etablissement public les résultats le concernant.

Il précise que

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour l'Etablissement public de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1^{er} janvier 2016 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 11 voix pour et 3 abstentions, décide :

- D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier SOFCAP pour les :

- **Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)

Taux : 5,90 %

Avec Franchise **10 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire

+ Frais d'intervention du Centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

- **Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. des Agents non-titulaires de droit public :**

Liste des risques garantis : Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire

Taux : 1.20 %

Avec Franchise **10 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

- **D'autoriser le Maire à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et tous documents afférents à cette décision.**

c) Modification des statuts du Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Délibération n°75/2015

Monsieur le Maire informe que le Syndicat des Eaux du Centre Ouest a engagé une procédure de modification de ses statuts qui font suite :

- Au transfert des compétences distribution et assainissement collectif de Coulonges-sur-L'Autize,
- Au transfert de la compétence distribution de Béceleuf et de Xaintray, ce qui entraîne la dissolution du SIAEP Béceleuf/Xaintray et sa disparition comme membre,
- Concernant la compétence Assainissement Non Collectif, à la possibilité d'offrir un service permettant la réhabilitation des installations individuelles.

Dès lors, en application de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, la procédure de modification des statuts est la suivante :

- Le Comité syndical délibère sur les modifications statutaires ;
- A compter de la notification de la délibération au Maire/Président de chacune des collectivités membres, le conseil municipal/syndical de chaque communes/EPCI dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération prise dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;
- La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux/syndicaux dans les conditions de majorité qualifiée requise, à savoir l'accord d'au moins deux tiers des EPCI membres ;
- La modification des statuts est prononcée par arrêté préfectoral.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les modifications des statuts du Syndicat des Eaux du Centre Ouest.**
- **D'ENGAGER la procédure de modification statutaire décrite ci-dessus.**

d) Tarifs des cimetières

Délibération n°76/2015

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des 2 cimetières communaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Des tarifs des cimetières de GERMOND et de ROUVRE, suivants :**

Tarifs pour les cimetières de GERMOND-ROUVRE	15 ANS	30 ANS	50 ANS
	COLUMBARIUM (par emplacement)	160 €	400 €
CONCESSIONS (le m²)		30 €	40 €
CAVURNES (par emplacement)		30 €	40 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

Émilie CLOCHARD, vice-présidente du CCAS, propose comme la législation le permet d'attribuer 1/3 du paiement des concessions des cimetières au CCAS. Les membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables à cette pratique dans la mesure où ces sommes sont d'un montant limité et le CCAS peut demander directement au Conseil Municipal les éventuels besoins de financement.

3/ Informations / intercommunalité / Réunions / Rencontres

a) Compte-rendu des structures communautaires

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré les responsables du service des Ordures Ménagères de la CAN le 23/11/15, à la mairie. La distribution des conteneurs jaunes aux particuliers s'est bien passée. Les administrés procédaient déjà à un tri efficace sur la commune au niveau des conteneurs de regroupement ; ces derniers restent installés pour le moment mais devraient être retirés à terme.

Des études sont en cours concernant une facturation incitative à la réduction des déchets sur le territoire. Il est rappelé que la part incitative ne peut excéder 45 % de la taxe des ordures ménagères.

Enfin Monsieur le Maire fait part des derniers courriers reçus du SMITED et du SICTOM concernant les modalités financières du départ de la commune vers la CAN. Ces courriers ont été transmis à la CAN pour suite à donner. La discussion relative à l'accès à la déchetterie de Champdeniers n'a pas encore abouti.

L'arrêté préfectoral du 20 novembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté

d'Agglomération du Niortais a été reçu en mairie. Cet arrêté a été transmis par mail à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et un exemplaire papier leur a également été remis. Monsieur le Maire propose d'en discuter si nécessaire lors d'une prochaine séance.

b) Compte-rendu de la rencontre du Lotissement de la Fougère :

Isabelle AUBIAN présent le compte rendu du dernier Comité de pilotage concernant l'étude de requalification du lotissement de la Fougère ainsi que le compte rendu de la rencontre avec les administrés le 14/11/2015.

Concernant les réseaux, il est demandé s'il est possible d'obtenir une planification du SIEDS pour un enfouissement des réseaux pour toute la population concernée de GR ?

Recueil de la parole du samedi 14 novembre, 10h pour le lotissement de la Fougère, 11h30 pour le terrain de sport, à 12h30 un apéritif a été offert par la municipalité. Tout cela sous un tivolì (bancs et tables) installé sur l'espace vert du lotissement de la Fougère. Les habitants étaient nombreux et très intéressés. Le cabinet d'étude doit effectuer une synthèse des remarques des habitants présents.

c) Compte-rendu des structures syndicales

- Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Lors de la dernière réunion du SIAH, le budget a été voté, indique Claude MEUNIER. Une lettre d'information du SIAH sera distribuée avec le bulletin municipal.

- Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Monique MATHIS rend compte de la réunion du 18/11 : délibérations ont été prises pour le renouvellement de la convention d'achat d'eau entre le SECO et le Syndicat des Eaux du Vivier pour 1 an (prix inchangés : 0,68 €/m³ jusqu'à 100 000 m³ et 0,51 €/m³ au-delà) et le réajustement de durées d'amortissement en fonction de la reprise en régie directe de l'usine d'eau. Les budgets et tarifs 2016 sont en préparation et seront adoptés à la réunion du 15/12. L'extension des bureaux a été revue provisoirement à la baisse. Le programme Re.Sources va faire l'objet d'une concertation préalable élargie, lancée en réunion publique du 5/11.

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Émilie Clochard présente le compte-rendu de l'installation du CCAS du 29/10/15. Lors de cette première réunion, Émilie CLOCHARD a été élue vice-présidente. Il a été rappelé qu'à ce jour le CCAS dispose d'un budget de 3458.80 €, l'apport principal étant la subvention accordée par le Conseil Municipal. Dans les prochains mois, les membres du Conseil d'Administration vont réfléchir ensemble à des actions pour l'année 2016. Il est proposé d'élaborer un règlement intérieur du CCAS et de réfléchir aux moyens de communication du CCAS vers la population. La prochaine réunion est prévue le jeudi 26/11/2015 à 18h30.

- Commission Aménagement et Environnement

Isabelle AUBIAN informe qu'une réflexion sur la nécessité de racler davantage les bords de chemin est menée, dans le cadre du plan d'entretien communal.

La question a été posée en commission de savoir s'il l'on ne pourrait pas adhérer à un syndicat pour assurer l'entretien et mettre le matériel en commun ?

Actions à envisager pour la réduction des pesticides des habitants

Isabelle AUBIAN relate les échanges durant la commission notamment en termes de réduction des pesticides. Il semblerait que les jardiniers privés utilisent beaucoup de pesticides et les agriculteurs semblent aussi être de grands utilisateurs de ces produits.

La question est posée du prêt du désherbeur thermique municipal aux administrés.

Une proposition de Journée « binette » avec fiche et animation à l'alternative de l'utilisation des produits chimiques, est évoquée, ainsi que mener une campagne d'information sur le « pourquoi il ne faut pas traiter » et autres actions possibles.

Actions environnementales pour 2016

Isabelle AUBIAN présente les actions environnementales 2016 :

- Haies : contacter Prom'haie, problème de leur disparition dans nos paysages. Etre vigilant à intégrer ces haies aux documents d'urbanisme (PLUi). Expérimenter un contrat : donner sa haie à la commune en échange de son entretien /acte de propriété.
 - Assainissement : plan de zonage inadapté : envisager de faire un courrier à la CAN, qui à la compétence assainissement.
 - Problème esthétique, légalité, salubrité : en lien avec la présence de dépôts d'épaves, envisager un courrier de mise en demeure afin de les évacuer.
L'association (Le Centre Régional des Energies Renouvelables) a réalisé en 2013 une étude de potentiel photovoltaïque à la demande de la commune sur le patrimoine communal. (Etude soutenu par la Région Poitou-Charentes). Elle encourage actuellement des projets photovoltaïques participatifs qu'elle souhaiterait présenter et qui seraient particulièrement adaptés pour la toiture de la garderie et de la salle de motricité de l'école.
Ces projets ne nécessitent pas d'investissement communal, font appel à l'épargne des citoyens, et permettent d'associer la population aux projets énergies renouvelables. Une réunion de présentation est envisagée avec un salarié de cette association.
 - Conseil d'école
Monsieur le Maire présente le compte-rendu du premier Conseil d'Ecole. Un point sur les effectifs a été fait. Il en résulte qu'on est passé de 126 élèves en début d'année à 119 aujourd'hui et chacun a été appelé à la vigilance sur ce point.
Un projet de voyage est annoncé par les enseignants, qui aimeraient savoir s'il est possible que la commune participe à ce projet comme l'année passée. Le budget global pour ce voyage est de 5000 € et concerne les enfants des Grande Section de Maternelle, CP et CE1.
Concernant les alarmes incendie, la commune doit rapidement acheter des cornes de brume.
Une réflexion a été menée ces dernières semaines à propos des missions des agents de l'école. Quelques modifications ont été apportées au niveau des emplois du temps de certains, compte tenu des demandes faites par le Directeur d'école (notamment nettoyage des tables plus souvent etc...).
- Enfin, l'utilisation du gymnase à Saint-Maxire fonctionne très bien.

4 / Questions diverses

- Monsieur le Maire informe de la réouverture de l'épicerie sociale et d'un Resto du Cœur à Champdeniers, le mercredi après-midi. Les bénévoles sont les bienvenus.
- Une réunion concernant l'accueil de réfugiés est prévue le mercredi 16 décembre à 18h30 à l'intention de personnes intéressées, avec participation d'une association locale de Niort.
- Il rappelle que la réunion publique est fixée au 17 décembre à 20h30 à la salle des fêtes.
- Un conseiller municipal souhaite que l'on rappelle dans le bulletin municipal que l'agriculteur qui salit la route doit la nettoyer, car elle devient dangereuse sinon pour les usagers.
- **Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 22 décembre 2015 à 18h30.**

Fin du conseil municipal à 21h00.